



Résiliation mutuelle santé cause expatriation

Par **CharlieLima**, le **03/10/2015** à **15:38**

Bonjour, suite à mon départ à l'étranger (Maroc), j'ai résilié ma mutuelle santé, en février 2015, celle-ci ne me couvrant pas pour l'étranger. Par lettre recommandée avec A.R. j'ai stipulé ce départ, une clause prévoyant une résiliation en cours d'année pour ce motif. J'ai adressé dès mon installation des documents (contrat de location, demande de titre de séjour) attestant ma présence effective au Maroc. Un certificat de résiliation le 30/03/15 m'a été envoyé mais avec effet au 01/01/2016, ne prenant pas en compte la résiliation en cours d'année. Malgré plusieurs courriers, en mai, en avril, en juin + un appel téléphonique et en août je n'ai pas de réponse effective. Aujourd'hui, une société de recouvrement me réclame les cotisations depuis avril 2015 de cette mutuelle, qui ne couvre pas mes frais médicaux au Maroc. Que puis-je faire ? Merci pour vos informations. Charlie Lima.

Par **Tisuisse**, le **04/10/2015** à **09:30**

Bonjour, En ce qui concerne la Société de recouvrement, lisez le dossier en en-tête "officine de recouvrement", vous saurez alors quelle attitude adopter.